

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE SUR LA COMMUNE DE SAINT SEBASTIEN DE MORSENT



*Ce dossier a été élaboré par l'équipe de Saint Sébastien Pour Tous à partir de consultations et d'entretiens réalisés avec différents acteurs (collectivités, élus, organismes spécialisés)
Les propositions qui figurent en fin de dossier ont été présentées au maire, par les élus de Saint Sébastien Pour Tous, lors du conseil municipal du 4 juin 2020.*

Sommaire

- 1) Quelques informations sur la Chenille processionnaire du Chêne
- 2) Aspects réglementaires
- 3) Mesures de prévention
- 4) Techniques de lutte
- 5) Pistes d'actions proposées par l'équipe de Saint Sébastien Pour Tous

1) Quelques informations sur la Chenille processionnaire du Chêne

Biologie :

(Sources : Wikipedia et ARS Normandie)

La Processionnaire du chêne, *Thaumetopoea processionea*, est une espèce de papillons qui habite les forêts riches en chêne. C'est un papillon nocturne qui vole en juillet-août au nord de son aire de répartition. Les œufs sont pondus en amas sur les branches en juillet et n'éclosent qu'au printemps suivant.

Les larves, connues pour leur mode de déplacement en file indienne, se nourrissent des chênes, parfois aussi du noyer et du charme.

Les chenilles ont un comportement grégaire, elles se rassemblent en "plaques" denses sur les grosses branches dites "charpentières" du chêne. Elles filent des cocons sur les chênes à feuilles caduques, mais on les trouve aussi parfois sur des arbres, arbustes et toute surface qu'elles peuvent explorer à proximité du chêne qu'elles occupent. Elles abandonnent temporairement les cocons la nuit pour se nourrir. Le nid garni de poils est également urticant quand on le manipule, même s'il est vide.

Les poils de ces chenilles présentent des propriétés urticantes et peuvent être à l'origine d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques chez les personnes exposées. Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes : les poils peuvent rester présents et être urticants même quand les chenilles ne sont plus visibles.

Répartition géographique

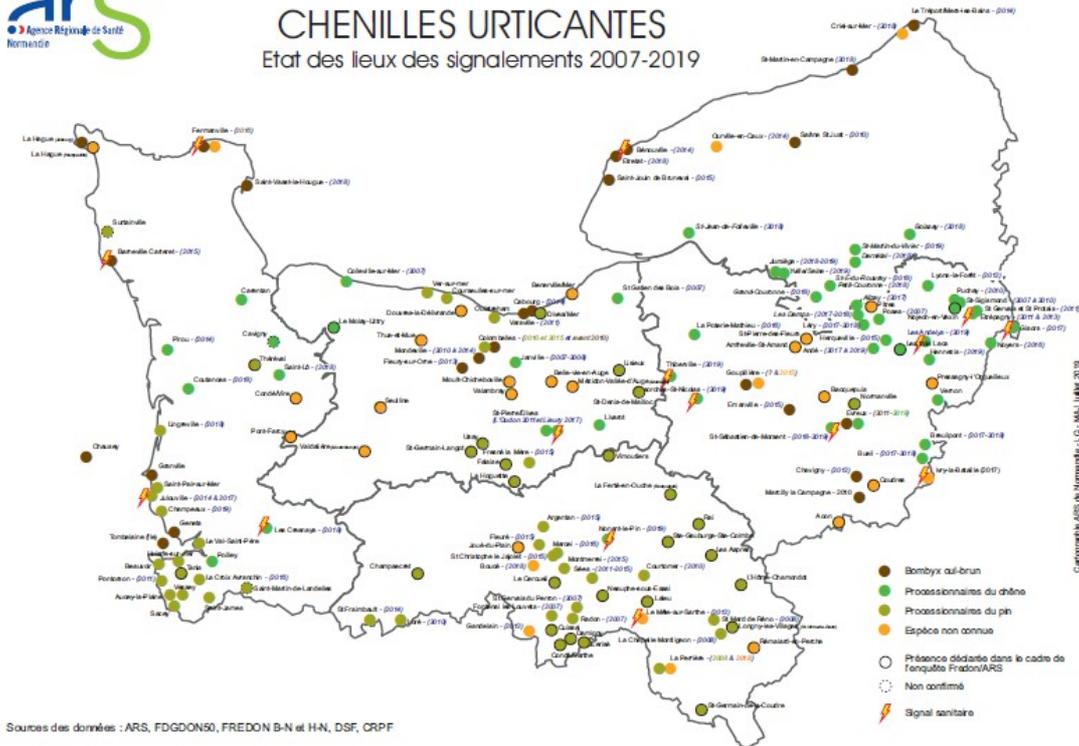
(sources : wikipedia et ARS Normandie)

Cette espèce méditerranéenne est présente de l'ouest de l'Europe à la Turquie.

Elle est apparue en France durant les années 2000 dans l'est et elle semble progresser vers l'ouest de la France peut-être en raison du réchauffement climatique.

Elle est signalée dans 4 départements sur 5 en Normandie. Le département de l'Eure semble être le plus touché.

CHENILLES URTICANTES Etat des lieux des signalements 2007-2019



Dynamique des populations

(sources : David Siaussat)

La chenille processionnaire est mal connue en France. Il y a peu d'études scientifiques qui relatent sa dynamique de population. Ce qui est à peu près certains, c'est que les chenilles chez nous viennent du Grand Est où elle est implantée depuis plusieurs années.

Une fois installée dans un secteur, elle y reste et les populations ont tendance à augmenter d'une année sur l'autre. On ne peut donc pas miser sur une disparition naturelle pour les années futures.

2) Aspects réglementaires de lutte contre la processionnaire du Chêne

Il n'existe actuellement pas de réglementation nationale de lutte obligatoire sur la chenille processionnaire du chêne.

Cependant, localement, la lutte contre l'insecte peut être imposée par arrêté préfectoral ou municipal.

L'intérêt d'un arrêté préfectoral est de pouvoir débloquer des aides publiques aux particuliers pour les coûts de traitement. En effet, sans arrêté préfectoral pour lutter contre cette chenille, la destruction des nids sur terrain privé reste à la charge du propriétaire.

3) Les premières mesures de prévention

(sources: ARS)

Elles consistent à limiter les expositions aux poils de chenilles :

- Eviter de rester sous ou près des arbres colonisés ; ne pas toucher les chenilles ni les nids ou les cocons,
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à

- longues manches, de pantalons, d'un couvre-chef et éventuellement de lunettes,
- Eviter de faire sécher du linge sous des arbres contenant encore des nids,
- Ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol; veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations,
- Arroser soigneusement les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact de l'allergène avec les enfants,
- Ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15.

Vos animaux sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Eloignez-les des zones colonisées par ces chenilles.

Dans tous les cas, signaler à votre mairie la présence de nids.

4) Techniques de lutte contre la processionnaire du chêne

(sources : FREDON Normandie, site internet <https://chenilles-processionnaires.fr>; Ville de Guénange)

La lutte contre les chenilles processionnaires du chêne peut prendre différentes formes. Les actions à mettre en œuvre doivent être adaptées au cycle de l'insecte qui peut varier selon les régions et les conditions climatiques.

Bien qu'il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles, plusieurs techniques peuvent être utilisées et se combiner pour lutter contre cette chenille :

- Traitement phytosanitaire biologique (avec le bacille de Thuringe)
- Lutte mécanique
- Lutte biologique

A priori, on ne peut pas piéger facilement cette chenille comme la processionnaire du pin, car la processionnaire du chêne ne descend pas de l'arbre la nuit pour s'alimenter. Un piège sur le tronc serait donc inopérant (FREDON Normandie).

Concernant les techniques de pulvérisation, étant donné la hauteur importante des chênes, le recours à des moyens lourds serait nécessaire : épandage aérien ou au sol avec des pulvérisateurs à lances télescopiques ou bien véhicules avec un canon atomiseur (sorte de grosse turbine, qui propulse un mélange d'air et de produit).



Tracteur équipé d'un canon atomiseur



pulvérisateurs à lance télescopique

